



**Doc. 12661**  
22 juin 2011

## Faire barrage aux manifestations de néonazisme et de xénophobie

### Proposition de résolution

déposée par M. Konstantin KOSACHEV et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Rappelant sa [Résolution 1495 \(2006\)](#) "Combattre la résurgence de l'idéologie nazie", l'Assemblée parlementaire se déclare une nouvelle fois vivement préoccupée par l'ampleur que ne cessent de prendre les manifestations de xénophobie et d'extrémisme nationaliste dans l'espace du Conseil de l'Europe. En dépit des efforts de dénazification dans l'Europe de l'après-guerre, les idées nazies et revanchistes restent populaires. Les problèmes de l'immigration, les conflits interethniques, etc., auxquels notre continent est confronté permettent à ces idées de trouver de nouveaux adhérents, notamment dans la jeunesse radicale.

Dans ces circonstances, les parlements et les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe ont une mission spéciale à remplir pour prévenir la prolifération des thèses et pratiques fascistes, xénophobes et nationalistes qui constituent de graves menaces pour la loi et l'ordre démocratiques et les autres valeurs du Conseil de l'Europe.

La profanation de monuments à la mémoire de ceux qui ont combattu la coalition de Hitler, la négation de l'Holocauste et d'autres atrocités commises par les nazis et par leurs complices, les défilés sous les emblèmes nazis et le fait d'honorer des collaborateurs en leur décernant les plus hautes distinctions de certains Etats membres du Conseil de l'Europe sont autant de pratiques inadmissibles. Les organisateurs de tels agissements doivent être poursuivis en justice et jugés en vertu des lois nationales et internationales.

Le rapport annuel 2011 du Centre Simon Wiesenthal cite plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe où les criminels de guerre nazis échappent encore aux sanctions et qui invoquent des raisons légales ou idéologiques pour ne pas enquêter sur leurs crimes. L'Assemblée prie instamment ces Etats à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin, sur tout le territoire du Conseil de l'Europe, à l'impunité des nazis et de leurs collaborateurs, sans réserves ni exceptions, car il n'existe ni justification ni prescription pour leurs crimes. L'Assemblée décide d'assurer un suivi permanent des mesures prises par les Etats membres du Conseil de l'Europe pour s'opposer aux thèses et aux pratiques nazies et xénophobes.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

KOSACHEV Konstantin, Fédération de Russie, GDE  
AÇIKGÖZ Ruhi, Turquie, GDE  
BOSWELL Tim, Royaume-Uni, GDE  
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, GDE  
CLAPPISON James, Royaume-Uni, GDE  
ECCLES Diana, Royaume-Uni, GDE  
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE  
GALE Roger, Royaume-Uni, GDE  
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC  
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE  
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE  
HEALD Oliver, Royaume-Uni, GDE  
JIRSA Tomáš, République tchèque, GDE  
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE  
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC  
MORIAU Patrick, Belgique, SOC  
ÖZDEN Yüksel, Turquie, GDE  
PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDE  
SANNEN Ludo, Belgique, SOC  
VAKSDAL Øyvind, Norvège, GDE  
WALTER Robert, Royaume-Uni, GDE

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste